

Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NORMAEA1513331A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

VU le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

VU l'arrêté du 7 novembre 2014 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2015,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

Echelon Bronze

M. Dieudonné BANGUEMA
M. Michaël BEIGBEDER
M. Philippe BOY NGOUMBA
Mme Marie-France DARDEAU-CARVAJAL
M. Petre DENES
Mme Sabine HOPPER
M. Byron KNIPE
Mme Annabelle LATUMBO-LATU-AB
Mme Morgane LE ROUX
M. Benoît NDOMETE
M. Jean-Paul PHELIPPEAU
M. Oday PONGVANNASOUK
M. Nicu-Ionel RADULESCU
Mme Eliane SALENBIER
M. Stéphane SCHORDERET
Mme Claire de SOUZA
M. Ousmane Harouna SOW
M. Christian WENGUELI
M. André YASSOMALE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au Bulletin Officiel des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 14 juillet 2015

Le ministre des affaires étrangères
et du développement international

Laurent FABIUS